

COMMUNE D'ALLEVARD

(I S E R E)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE DU 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 17 février, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Sidney REBBOAH, Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Yannick BOVICS, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Nathalie HAILLEZ, Salvador VALERO, Véronique CHANCRIN

Pouvoirs : Thomas SPIEGELBERGER pouvoir à Rachel SAUREL, Andrée JAN pouvoir à Christelle MEGRET, Sarah WARCHOL pouvoir à Nathalie HAILLEZ, Adel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Béatrice BON pouvoir à Françoise TRABUT, Ludovic BRISE pouvoir à Sébastien MARCO

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 03/2025 – Modification du tableau des emplois

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L332-8 2° ;
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le décret n°88-145 du 15 février portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
VU le tableau actuel des effectifs de la commune ;
VU la délibération n° 91/2017 du 22 mai 2017, relative au régime indemnitaire,
Vu la présentation en Commission Ressources du 12 février 2025,
CONSIDÉRANT la nécessité de répondre aux besoins des services et de sécuriser l'emploi de certains agents en poste,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer plusieurs emplois permanents, répartis comme suit :
 1. Etat civil
 - o Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif (catégorie C) à temps non complet (28 heures hebdomadaires).
Cette création vise à stagiairiser un agent actuellement en contrat, qui donne entière satisfaction, en sécurisant et pérennisant son emploi.
 2. Pôle Enfance Jeunesse
 - o Création d'un emploi permanent d'agent social (catégorie C) à temps non complet (27.15h hebdomadaires), en remplacement d'un agent parti à la retraite.
Ce poste était précédemment à temps complet, mais est ajusté aux besoins actuels du service.
 - o Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 1ère classe (catégorie C) à temps complet.
Cette création permet à un agent actuellement sur un grade d'agent social principal de 1ère classe de changer de filière et d'exercer pleinement ses missions dans le domaine de l'animation.
 3. École Municipale de Musique
 - o Création d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (catégorie B) à temps non complet (2.15h hebdomadaires sur une base de 20h), afin de compenser une partie du temps de travail d'un agent ayant démissionné.
 - o Création d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique (catégorie B) à temps non complet (8 heures hebdomadaires sur une base de 20h), également pour compenser une partie du temps de travail d'un agent ayant quitté ses fonctions.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Françoise TRABUT



Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Sidney REBOAH

